

ASL "LE PONT GAVE"

16, Lotissement pont Gavé
42330 SAINT-GALMIER

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DE L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE " LE PONT GAVE"

Mardi 15 avril 2014

L'an deux mille quatorze le mardi quinze avril à dix-neuf heures, les propriétaires de lots de l'Association Syndicale Libre du lotissement "Le Pont Gavé", se sont réunis à la Salle de réunion du pôle des services, à SAINT-GALMIER, en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du bureau, en date du 22 mars 2014.

La feuille de présence, émargée par chaque souscripteur entrant en séance, fait apparaître que 17 propriétaires sur 20 sont présents ou représentés (20 voix sur 24 possibles). Le quorum requis est donc atteint.

Monsieur MARTIN, directeur de l'association syndicale, préside l'assemblée, Madame BONY présente la trésorerie, Monsieur HARBI, assure le secrétariat.

Après avoir fait constater que l'Assemblée a été régulièrement convoquée et qu'elle est valablement constituée, le Président déclare la séance ouverte et dépose sur le bureau :

- la feuille de présence et les pouvoirs
- le registre des délibérations des Assemblées Générales

Puis il rappelle l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- **Compte rendu de gestion**
- **Renouvellement du bureau**
- **Budget prévisionnel pour 2014**
- **Elagage du cèdre**
- **Réponses aux questions écrites**
- **Présentation et vote des résolutions**

Monsieur MARTIN donne lecture du rapport d'activité et de gestion du syndic.
Les provisions annuelles, qui seront appelées à compter de fin avril 2014 sont adoptées dans la 2e résolution.

VOTE DES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après vérification, reconnaît :

- Que la présente Assemblée a été régulièrement convoquée et réunie.
- Que l'ordre du jour et les documents sociaux de l'Assemblée ont été adressés aux sociétaires ou tenus à leur disposition au siège social quinze jours avant la présente Assemblée.
- Que les propriétaires présents ou représentés, ainsi que les voix détenues par ceux-ci constituent le quorum nécessaire pour la validité des délibérations.
- Qu'en conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer, conformément aux statuts et lois en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

ELECTIONS DES MEMBRES DU BUREAU

QUATRE CANDIDATS SE SONT PRESENTES

MR	MARTIN Eric	PRESIDENT
MME	BONY Nadine	TRESORIERE
MR	HARBI Reda	SECRETAIRE
MME	GAGNE Caroline	SECRETAIRE ADJOINTE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Suite à la présentation du compte rendu de trésorerie 2013*, ainsi que du budget prévisionnel 2014*, les nouvelles provisions annuelles qui seront appelées à partir de fin avril 2014 sont fixées à:

- Total 3660 €
- 150 € par lot pour la société NEOLIA°
- 90 € pour les autres propriétaires

° (La société NEOLIA n'ayant pas souhaité profiter des fonds « travaux lourds » provisionnés par l'entreprise BESSENAY, ancien propriétaire).

↳ **N° CCP : 1319934 J**

(chèque a l'ordre d'ASL Pont Gavé)

~~ Somme à régler ~~

- En une fois avant fin avril

*Voir compte rendu de trésorerie et budget prévisionnel sur votre convocation à l'assemblée générale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Elagage du cèdre/

Suite aux intempéries de cette hiver (neige et vents violents), il est devenu indispensable de procéder à un élagage du grand cèdre situé dans l'espace vert central ; en effet, de nombreuses branches sont tombées et d'autres, cassées, menaces de faire de même et présentent donc un danger potentiel aussi bien pour les personnes que pour la maison de M et Mme Gagne.

Un devis a été fait auprès de la société AGE (Alexandre Grolet élagage) pour un total de 780€.

L'intervention se fera mi-mai.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIVERS

Mr MARTIN revient sur les actions présentées lors du compte rendu d'activité :

- Suppression par les services techniques du lampadaire d'entrée du lotissement ;

Nous avons envoyé un courrier en mairie pour le rétablissement de ce point d'éclairage, le manque de lumière à cet endroit étant préjudiciable. Une rencontre a eu lieu le 3 avril avec des techniciens des services techniques ; il a été décidé de déplacer ce candélabre afin qu'il ne soit plus dégradé par les véhicules (4 fois !). L'action sera faite vers la fin avril.

- La réfection du goudron (angle en face du N°13), sera faite courant avril.
- Devis demandé à CREATCOM pour réalisation d'un sticker afin de remplacer celui du panneau « pensez à nous » situé à l'entrée du lotissement.
- Appel aux bonnes volontés pour rafraîchir les bancs de l'espace vert dus bas.
- **Nous attirons l'attention sur la vitesse excessive des véhicules à moteurs dans le lotissement (protégeons nos enfants)**

Le pique-nique du lotissement aura lieu le 7 septembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19Heures55*

(*) Ce compte rendu est consultable sur le site internet du lotissement

<http://pontgave.free.fr/>

ou sur



<https://www.facebook.com/pontgave>

Le président de séance

La trésorière

Le secrétaire de séance

E. MARTIN

N. BONY

R. HARBI